



Allocation pour la diversité dans la fonction publique

J'ai le plaisir de vous annoncer la reconduction du dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique ;

Cette allocation vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants désirant préparer les concours de la fonction publique.

- I – CRITERES D'ATTRIBUTION

Ils sont soumis à plafond de ressources et dépendent des résultats des études antérieures en tenant compte des difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale

**(*) conditions de ressources :
elles ne doivent pas être supérieures à 32 440 € bmt.**

- II – PERSONNES CONCERNEES

- les personnes sans emploi et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B et qui s'engagent à suivre une préparation à un ou plusieurs concours de la fonction publique.
- Les étudiants préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B, notamment ceux qui sont inscrits

dans les instituts de préparation à l'administration générale (I.P.A.G.) et les centres de préparation à l'administration (C.P.A.G.) ou qui s'engagent à suivre une préparation mise en place à cet effet par des écoles du service public ou des employeurs publics.

- III – MODALITES DE VERSEMENT

Cette allocation de 2 000 € sera versée comme suit :

- *1^{er} versement : dernier trimestre 2010,*
- *2^{ème} versement (solde) : 1^{er} semestre 2011.*

- IV – DEPOT DES DOSSIERS

CI-APRES DOSSIER A TELECHARGER ET A RETOURNER

AVANT LE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

ACCOMPAGNE DES PIECES DEMANDEES, A :

Préfecture des Alpes de Haute-Provence
Service des moyens et de la mutualisation
BRHRS

Rue du docteur Romieu

04016 DIGNE-LES-BAINS Cedex

tél. : 04.92.36.72.26

fax : 04.92.31.04.32

michel.minvielle@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

